



Un établissement public
au cœur de la ressource

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél : 04.42.56.64.86

Mail : contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le **14 OCT. 2022**

A

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Délibération sur la révision à mi-parcours du Contrat de nappe de la Crau – phase 2	N° 17/22	10/10/2022

Fait à Istres le **14 OCT. 2022**

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampou de réception de la Sous-Préfecture)

17 OCT. 2022

Courrier arrivé

**Objet de la délibération : Délibération sur la révision à mi-parcours du Contrat de nappe de la Crau
– phase 2**

L'an deux mille vingt-deux
et le dix octobre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

*Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Marylène BONFILLON, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER,
M. Jean-Pierre FRICKER, M. Philippe GINOUX, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, Mme
Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD,
Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.*

➤ Membres à voix consultative :

néant

➤ Procuration :

Néant

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 17
Procuration : 0
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 17

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire ORIOL

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

Depuis la délibération de principe prise lors du dernier comité syndical du 17 juin 2022, les négociations avec les différents partenaires financiers du contrat de nappe sont à présent terminées. Un temps supplémentaire était nécessaire afin de valider les financements possibles pour les actions du volet E du contrat « Sensibilisation », ainsi que pour finaliser l'action de travaux « d'économie d'eau » indispensable pour valider le contrat de nappe.

Pour rappel, dans le cadre de ses missions statutaires, le SYMCRAU assure notamment une coordination entre les différents acteurs du bassin versant visant à promouvoir une gestion globale et concertée de la nappe de Crau et des milieux aquatiques associés. Il est apparu indispensable au SYMCRAU de s'engager dans une démarche partenariale afin de préserver la ressource en eau, à travers l'élaboration d'un contrat de nappe lancé en mai 2013.

Après un processus de concertation locale active, 62 structures ont signé le Contrat de nappe de la Crau le 30 janvier 2017 s'articulant autour des cinq grands enjeux du contrat :

- Volet A : Eau & Aménagement de l'espace : Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau pour le maintien des usages et des milieux humides.
- Volet B : Quantité : Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux humides.
- Volet C : Qualité : Garantir le bon état qualitatif de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides.
- Volet D : Gouvernance : Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de Crau : solidarité, gestion concertée, anticipation.
- Volet E : Communication et Sensibilisation : Cultiver et ancrer l'identité de la Crau.

Le programme prévisionnel comportait, en première phase, près de 70 actions programmées entre 2016 et 2019, 20 maîtres d'ouvrages pour environ 9.2 millions d'euros financés à 48% par l'Agence de l'Eau, 4% par la Région Sud, 13% par le département des Bouches du Rhône et 35 % par les 20 maîtres d'ouvrage.

Un bilan à mi-parcours a mis en exergue un taux de réalisation de 14% en nombre d'actions et de 27% concernant la réalisation financière (bilan des actions terminées).

En quelques chiffres, le bilan mi-parcours se résume ainsi :

- 9 actions réalisées pour 3 M€
- 33 actions en cours de réalisation pour 7,7 M €
- 12 actions reportées à la 2ème phase pour 418 740 €
- 11 actions 209 150 € abandonnées

Aujourd'hui le SYMCRAU poursuit son élaboration en engageant la seconde phase du contrat de nappe, via un nouveau programme d'actions prévu pour une mise en œuvre 2022-2024. Celui-ci comporte **46 actions** (dont 4 actions inscrites pour mémoire, faisant référence à des projets initiés dans la phase intercontrat, et 5 non subventionnées via le contrat de nappe), 13 maîtres d'ouvrage, pour un montant global prévisionnel d'environ **9,6 M€ euros (21,3 avec les 5 actions non subventionnées)**, assuré en premier lieu par les maîtres d'ouvrages, puis par l'Agence de l'eau, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur. Rappelons que pour cette dernière la subvention d'exploitation de 50 000 euros par an attribuée au SYMCRAU a été inscrite au contrat.

Le montant important de cette seconde phase s'explique principalement par l'inscription au contrat de nappe d'actions petit cycle réalisées par les délégataires (AEP et assainissement), ainsi que d'actions de maillage de réseaux d'eau potable, non éligibles aux aides classiques, ce qui n'avaient pas été fait en phase 1 du contrat.

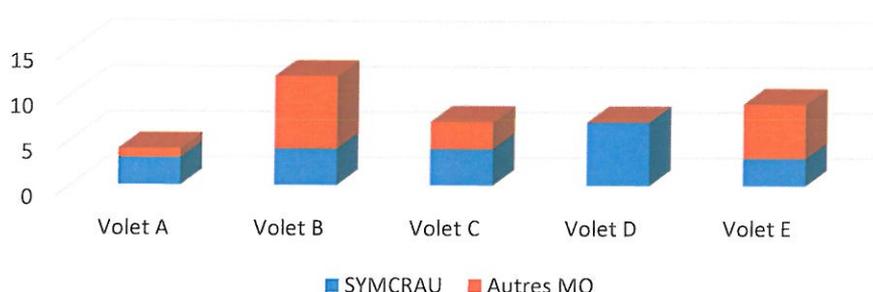
Cette seconde phase porte particulièrement l'ambition de développer le volet E « Sensibilisation », n'ayant pas pu se concrétiser lors de la première phase par manque de ressources humaines.

La répartition du nombre d'actions de la seconde phase et des montants provisoires par volet est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

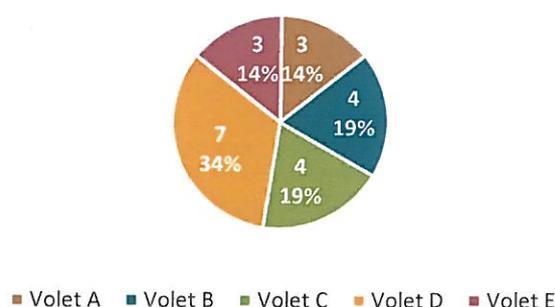
Volet	Nombre d'actions	Montant prévisionnel HT	Part financière du contrat %
Volet A	4	41 400 €	0,4
Volet B	10	8 284 860 €	8
Volet C	7	539 080 €	5,6
Volet D	7	500 000 €	5,2
Volet E	9	247 134 €	2,57
TOTAL	37	9 612 474 €	100

48 % des actions envisagées (20) seront portées par le SYMCRAU (seul ou en association avec d'autres partenaires) pour un total estimé de 1,46 millions d'euros, et 52 % (22) par d'autres maîtres d'ouvrage publics ou privés pour un total estimé à 8,14 millions d'euros (19,8 millions avec les 5 actions non subventionnées).

Répartition du nombre d'actions par type de maître d'ouvrage



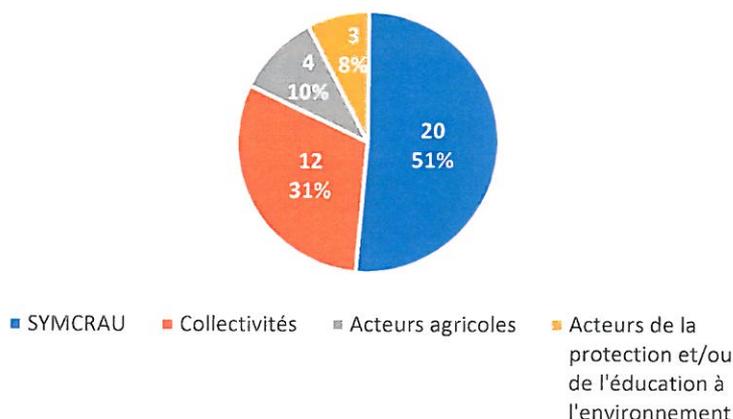
Répartition des actions envisagées par le SYMCRAU (en nombre d'actions)



Le programme d'actions intègre également les projets d'autres acteurs du territoire, à savoir :

- des communes et leurs regroupements tels que la Métropole Marseille Provence et la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- des acteurs agricoles tels que la Chambre d'Agriculture 13/OUGC
- les Parcs Naturels Régionaux (Camargue),
- des acteurs de la protection de l'environnement (Institut Écocitoyen) et de l'éducation à l'environnement (CPIE du Pays d'Arles),
- un organisme de recherche : Montpellier Supagro (Domaine du Merle) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA.

Répartition des actions par type de maître d'ouvrage (en nombre d'actions)



La liste des actions sous maîtrise d'ouvrage du SYMCRAU est jointe en annexe.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

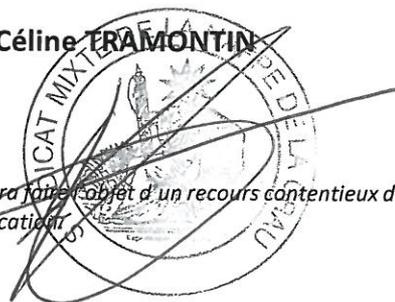
APPROUVE la révision à mi-parcours du Contrat de nappe de la Crau phase 2 et le contenu du programme d'actions, en particulier celles sous maîtrise d'ouvrage du SYMCRAU dont la liste est jointe en annexe,

AUTORISE Madame la Présidente signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Salon de Provence, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe :

Liste des actions prévisionnelles sous maîtrise d'ouvrage du SYMCRAU

Volet A

Action	Intitulé	Type d'action	Total (HT)	% Agence de l'eau	2022	2023	2024
A1-2	Stratégie foncière pour la préservation de nappe de la Crau	Étude	6 000 €	70%			
A2-3	Atlas cartographique de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère de la Crau	Étude	7 000 €	70%			
A3-2	Compensation expérimentale d'un aménagement local (ZAC Péronne)	Étude	4 080 €				
A3-3	Accompagner l'aménagement du territoire pour réduire et compenser les impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques	Animation	Inclus dans C3-6				
Total			17 080 €				

Volet B

Action	Intitulé	Type d'action	Total (HT)	% Agence de l'eau	% Département	% ARS	2022	2023	2024
B1-1	Modélisation	Étude	70 400 €	50%					
B1-2	Suivi piézométrique patrimonial de la nappe de la Crau	Suivi	151 820 €	50%	30% sur l'investissement				
B3-3	Étude de caractérisation des ressources en eaux souterraines profondes de la Crau	Étude	502 519 €	30%	20%	30%			
B4-2	Réalisation d'une étude Économique et Financière de Scénarios Alternatifs de la plaine de la Crau en 2050 (EFSA)	Étude	93 600 €	70%					
B4-3*	Payments pour Service Environnementaux (PSE) des agriculteurs engagés pour l'eau et la biodiversité	Animation	2 547 139 €						
Total (sans PSE)			818 339 €						

Volet C

Action	Intitulé	Type d'action	Total (HT)	% Agence de l'eau	2022	2023	2024
C2-1	Suivi de la qualité des eaux de la nappe	Suivi	95 760 €	50%			
C3-5	Osiose	Étude	9 000 €	50%			
C3-6	Mise en œuvre du programme de préservation des zones de sauvegarde de la nappe : Action d'animation générale des zones de sauvegarde	Animation	68 520 €	70%			
C4-3	Réseau de surveillance salinité	Suivi	13 800 €	50%			
Total			187 080 €				

Volet D

Action	Intitulé	Type d'opération	Total (HT)	% Agence de l'eau	2022	2023	2024
D1-1	Animation du Contrat	Animation	86 000 €	50%			
D1-3	Évaluation du Contrat de nappe	Étude	40 000 €	50%			
D1-5	Labellisation du SYMCRAU en tant qu'EPTB	Animation	12 000 €	70% 2023 50% 2024			
D2-2	Articulation du Contrat avec les démarches existantes (Contrats de canaux, SCOT, N2000...)	Animation	D1-1				
D2-3	Émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)	Animation	212 000 €	70% 2023 50% 2024			
D3-1	Participation active du SYMCRAU auprès des instances locales et nationales	Animation	D1-1				
Total			350 000 €				

Volet E

Action	Intitulé	Type d'opération	Total (HT)	% Agence de l'eau	2022	2023	2024
E1-1	Faire vivre l'observatoire de la nappe de Crau	Animation	Inclus dans B1-1, C2-1 et C4-3				
E1-3	Programme pédagogique Crau	Sensibilisation	44 520 €	70%			
E2-7	Mise en visibilité des enjeux de l'eau et des outils de gestion (SAGE, contrat...) dans les médias (presse et réseaux sociaux)	Sensibilisation	55 000 €	70%			
Total			99 520 €				

- Remarque : les demandes de subventions seront faites toutes taxes comprises
- *Action financée hors contrat de nappe